Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 12 (1904)
Heft: 5

Artikel: Reconstitution du cloître de Notre-Dame de Lausanne
Autor: Vuillermet, Ch.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-13292

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

RECONSTITUTION DU CLOITRE DE NOTRE-DAME DE LAUSANNE[1]

Les premiers siècles de l'évêché de Lausanne sont enveloppés d'obscurité. On sait pourtant, d'après des actes très anciens, que le clergé de la cathédrale vivait en communauté dans un enclos attenant à l'église, et qu'il chantait l'office le jour et la nuit. Il n'y avait, pour les hôtes, point d'autre logement que le palais épiscopal qui n'était pas éloigné.

La grande règle pour les prêtres vivant en communauté, dressée en 816, par le concile d'Aix-la-Chapelle, ne tarda pas à être reçue à Lausanne, où elle fut exactement suivie jusque vers le milieu du xe siècle. Vers 1092, la vie commune n'existait presque plus nulle part.

D'après les titres que nous venons d'évoquer, qui concordent d'ailleurs avec les usages anciens, nous pouvons conclure que la cathédrale et ses abords durent prendre, dès les premiers temps de l'évêché, la disposition topographique qu'ils conservèrent pendant la suite des siècles et dont il est possible de reconnaître les lignes principales dans l'état moderne des choses.

Au midi de la cathédrale s'élevait, dès le viie ou le viiie siècle, la résidence épiscopale, fort humble d'abord, puis château féodal à la suite de la donation du Comte de Vaud, faite en faveur des évêques par Rodolphe III, en date du 25 août 1011.

Au nord, le monastère, comprenant dortoirs, réfectoire, modeste salle capitulaire, un cloître et peut-être un cimetière et un ou deux jardins, le tout formant un carré long, limité

[1] M. B. Dumur, M. Dupraz, curé d'Echallens et M. l'abbé Ducrest, professeur à Fribourg, ont bien voulu me communiquer divers renseignements qui m'ont été très utiles pour cette étude ; je les en remercie bien sincèrement.

et séparé du reste de la ville par des voies publiques qui sont approximativement de nos jours les rues de la Cité-Devant à l'ouest, de la Cité-Derrière au nord et l'extrémité de la place de la cathédrale à l'est.

PLANCHE 1.

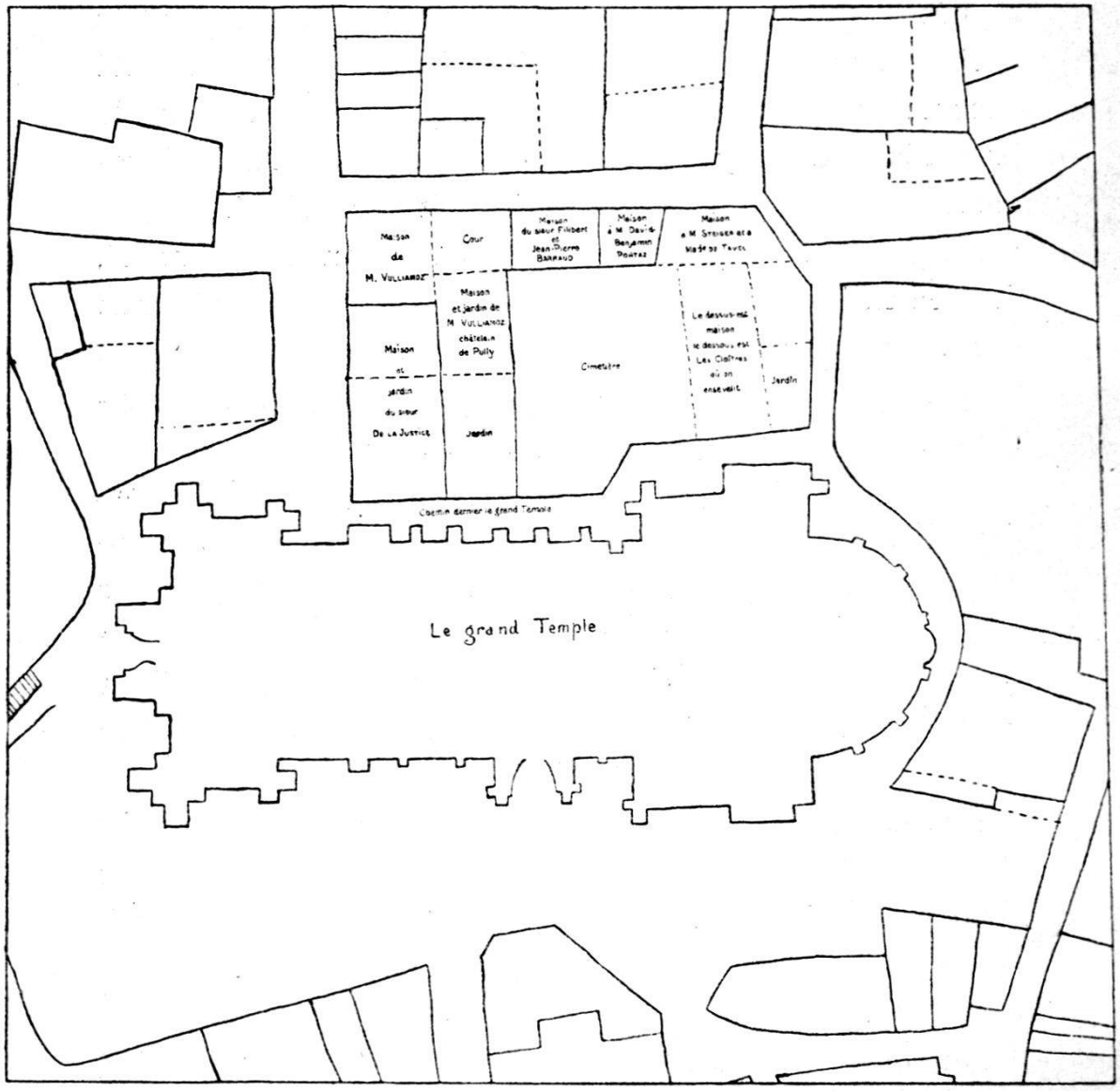

La Cathédrale et ses environs, en 1722, d'après le plan Gignillat.

Le cimetière de la Cité occupait l'emplacement du cloître.

Vers l'an mille, les changements apportés par l'abandon de la vie commune durent avoir leur répercussion dans la distribution du monastère : dortoirs et réfectoire devinrent superflus ; comme, vers le même temps, Henri de Lenzbourg reconstruisit la cathédrale, le cloître et ses annexes furent très probablement rebâtis.

Dans la seconde moité du XIIe siècle, pour des raisons inconnues : catastrophe, rénovation de style, nécessité ou désir de faire plus grand, on entreprit l'érection d'une nouvelle cathédrale, cette fois-ci dans des proportions aussi vastes que le permettait le développement du terrain [1]. Le cloître et ses dépendances suivirent le mouvement et furent aussi reconstruits.

Si, comme il est très probable, le cloître précédent s'adossait au mur de l'église dont les baies romanes pouvaient recevoir la lumière par-dessus l'appentis de la galerie, il n'en fut plus de même dans l'ordonnance du nouveau sanctuaire dont le transept et les nefs collatérales furent abandamment pourvues de grandes fenêtres.

Le plan de l'église et la disposition de ses jours ne ménageaient pas spécialement de surfaces, ni d'emplacements pour recevoir le cloître et le bâtiment capitulaire ; il semblerait qu'on ait muré les fenêtres inférieures du transept pour y adosser ces constructions après coup, comme il se pourrait aussi qu'on les ait murées dans un but de préservation.

Peu d'années après son achèvement, le cloître fut, sinon entièrement détruit, du moins très gravement endommagé par l'incendie de 1235 ; le Cartulaire mentionne sa réfection dans les années subséquentes, mais il paraîtrait que les

[1] C'est notre cathédrale actuelle ; elle fut très gravement endommagée par l'incendie du 17 août 1235, mais non point détruite. Les catastrophes et la main des hommes l'ont découronnée de ses flèches élancées, elle a subi des transformations, bien des détails ont été modifiés par des restaurations successives, mais malgré tout notre cathédrale est restée, quand même, dans son plan et dans son ensemble, l'édifice tel qu'il a été conçu par les maîtres des œuvres du XIIe siècle, mais appartenant au XIIIe siècle par une grande partie de son exécution.

ressources dont disposait le chapitre furent absorbées par les travaux de la cathédrale. En 1267, l'évêque Jean dut faciliter la construction du cloître en accordant la moitié des quêtes de tout l'évêché jusqu'à l'achèvement de cet édifice.

En 1320, nouveau désastre, le feu prit au cloître et passa de là aux autres parties de l'église qui en souffrirent beaucoup. Pour soutenir les frais de réparation de la cathédrale l'évêque, Pierre d'Oron, se vit obligé d'imposer le clergé.

Restituons maintenant le cloître tel qu'il fut vers la fin du XIIIe siècle et tel qu'il subsista jusqu'à son abandon au XVIe siècle, sa ruine et sa disparition vers le milieu du XVIIe siècle.

PLANCHE 2.

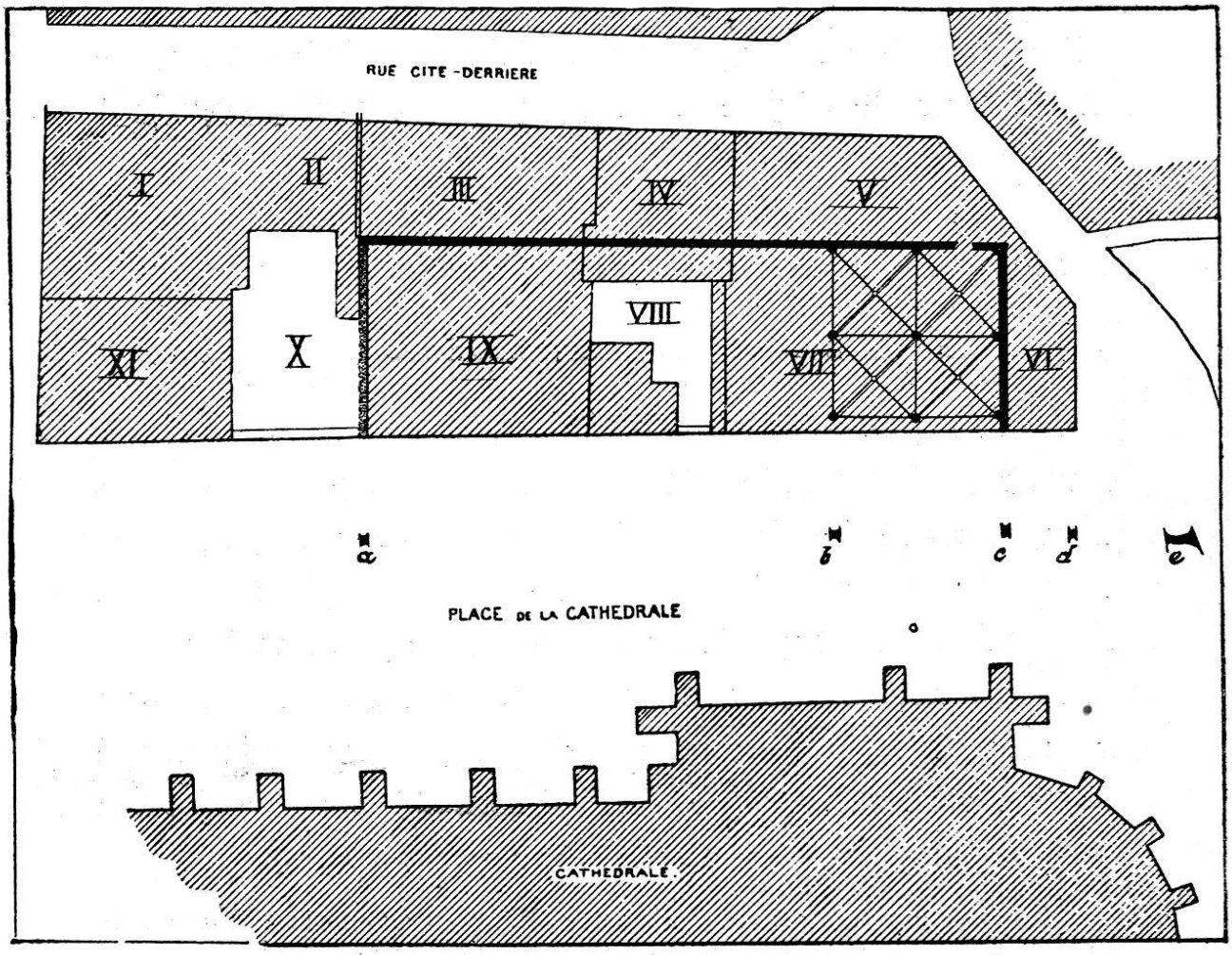

L'emplacement du cloître, état actuel.

En noir, la partie encore existante du bâtiment capitulaire et les restes du mur nord du cloître.

(En *a, b, c, d, e,* fondations découvertes les 11 et 12 février 1903, par la pose du câble électrique de l'orgue de la Cathédrale.)

En prenant comme point de départ la partie encore existante de la salle capitulaire, nous partons d'une base très sûre ; nous reconnaissons tout d'abord l'emplacement de la galerie est, qui flanquait le mur latéral de cette salle.

Le côté nord est déterminé par les fondations qui se retrouvent dans les sous-sols de la rue Cité-Derrière, l'aile ouest est délimitée, avec non moins de certitude, par l'emplacement retrouvé, par M. Dumur, de la Maison des Innocents ; actuellement cour et jardin de la maison Dubuis. Ce jardin est de nos jours le refuge et le home de tous les oiseaux du quartier. La Maison des Innocents, on en a des preuves certaines, était contiguë au cloître.

L'aile méridionale se développait parallèlement au mur de l'église en laissant un espace libre correspondant en longueur à trois travées du collatéral. En largeur, cet espace représente la saillie du transept. Comment le reste de cet espace intermédiaire était-il utilisé ? On ne sait. Peut-être par des chapelles.

Il serait très désirable de faire quelques fouilles dans cette région, ainsi que devant la façade du transept, ce qui permettrait d'élucider plusieurs points douteux [1].

Il a existé, en tous cas, un passage entre la cathédrale et le Jardin des Innocents ; il est mentionné dans les titres de la fin du XVIe siècle de la manière suivante : « Là, se trouve un certain passage, sous les arcs du Grand Temple... » Ces arcs nous paraissent avoir été une rangée inférieure d'arcs-boutants contrebutant la rangée supérieure, mais ce n'est qu'une présomption et la preuve n'en étant pas faite, nous nous sommes bornés à les indiquer en pointillé sur le plan

[1] Ces fouilles ont pu être réalisées ce printemps, grâce à l'appui éclairé de l'Etat et du Vieux-Lausanne. Des notes, des relevés et des photographies assez abondantes conserveront pour l'avenir des renseignements aussi complets et aussi exacts que possible sur les résultats obtenus.

archéologique de la Cité. Ce certain passage se poursuivait-il jusque sur le côté du transept où l'on voit une porte murée ? On l'ignore.

Ces différentes parties du monument ont pu subir des remaniements et les restaurations de Viollet-le-Duc ont fait disparaître bien des indices précieux.

L'aile méridionale du cloître se soudait au transept de l'église et formait à cet endroit son angle de retour contre le bâtiment capitulaire. De la cathédrale on communiquait par la porte du transept avec le cloître, d'où on passait dans la salle capitulaire, probablement par deux arcades.

Le cloître était sur un plan carré ; il mesurait 27 mètres de largeur [1].

Si nous avons pu restituer l'emplacement et les proportions principales du cloître, il reste cependant bien des inconnues. Nous ne croyons pas qu'il ait eu un étage. Les constructions qui existaient au nord, entre la voie publique et le mur du cloître, devaient prendre leurs jours par-dessus le toit de la galerie, ce qui était d'autant plus naturel que le niveau de la rue est passablement plus élevé que le niveau du cloître. La largeur des galeries est encore indéterminée ; l'on se demande comment elles étaient construites ; on peut conjecturer par analogie qu'elles ne se composaient point de simples appentis portés sur des colonnes mais qu'elles étaient d'une belle architecture et voûtées. Ces présomptions sont confirmées par les témoignages historiques que nous

[1] Nous livrons notre travail tel que nous l'avons remis à notre président, M. Maillefer, peu de jours après la séance de la cathédrale, le 16 décembre 1903. Comme sur bien des points nous en étions réduits, pour la restitution du cloître de N.-D. à des données hypothétiques, on voudra bien excuser les erreurs que nous avons pu commettre. C'est ainsi que, d'après l'état actuel de nos recherches, le cloître ne devait avoir que trois côtés, le sol n'a pas révélé l'existence d'une galerie méridionale, Le « passage sous les arcs » a été reconnu, mais il ne passait point sous des arcs-boutants, mais au travers d'ouvertures faites dans le bas de quelques-uns des contreforts qui étaient alors plus saillants.

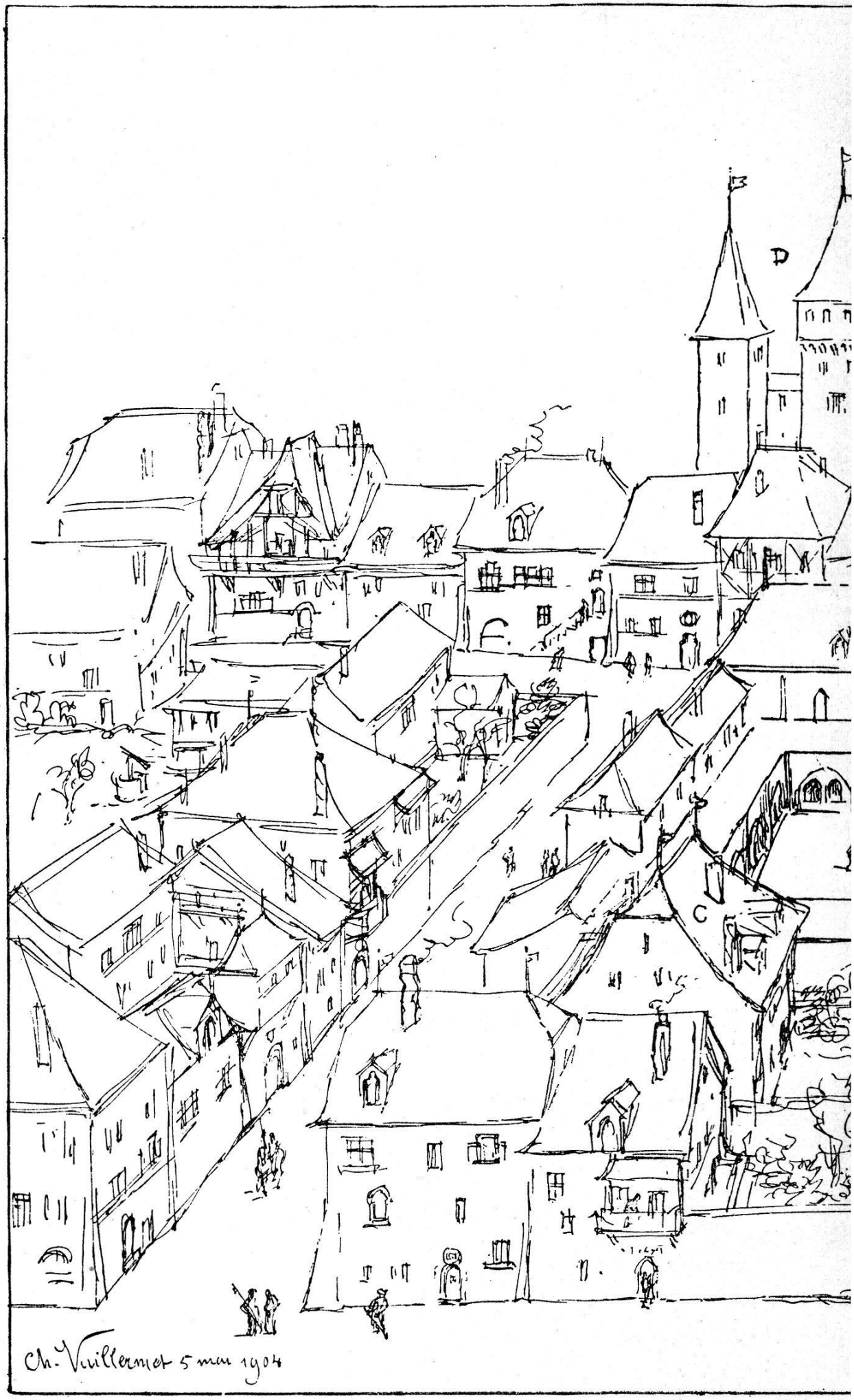

Le cloître et

Restitution corrigée d'après

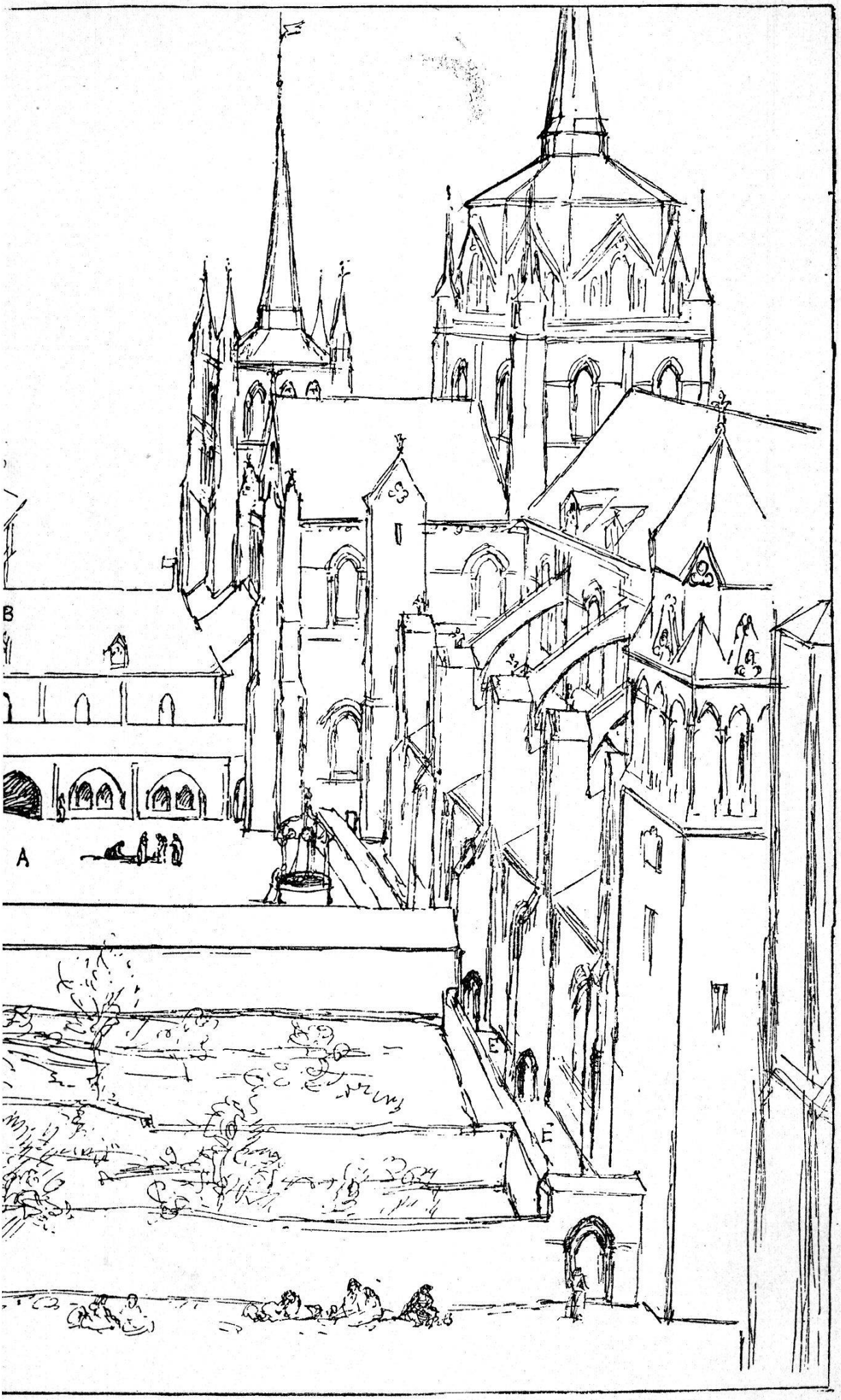

Revue historique vaudoise. Mai 1904

ns, vers 1523.

illes en date du 5 mai 1904.

venons de citer et qui prouvent l'importance de cet édifice. Quant aux autels mentionnés par l'inspection des chapellenies en 1529, on n'est pas encore fixé sur leurs emplacements. Quelques-uns de ces autels étaient dans la salle capitulaire. Celui des SS. Jacques et Philippe, fondé en 1476, par le chanoine Jean de Monterant, se trouvait, ainsi que nous le reconnaîtrons dans un instant, auprès de la sépulture des de Loys, soit dans la partie encore existante de la susdite salle, soit dans un petit local qui y est attenant.

La chapelle de St-Barthélemy, devenue en 1461, par la fondation de Georges de Saluces, chapelle des SS. Gérôme. et Claude, doit être cherchée du côté ouest. Il est certain qu'elle se trouvait près de la Maison des Innocents. Cette chapelle pouvait être une sorte d'annexe ouverte sur la galerie du cloître. La maison dite de la chapelle de Saluces servait de logement à l'un de ses deux desservants ; elle était contiguë au cloître et à la Maison des Innocents ; on pourrait l'identifier avec la maison Dubuis, ou avec la maison qui fut démolie pour la construction de l'école de dessin ; ou peut-être se trouvait-elle contre le mur ouest du cloître. Quoi qu'il en soit, vers la fin du XVIe siècle, l'espace compris entre la Maison des Innocents et le « certain passage » dont nous avons parlé, était dès lors en jardin [1].

La salle capitulaire était formée par une suite de cinq ou six doubles travées, voûtées en ogive, dont il en existe encore deux.

[1] Diverses indications, notamment certains détails de la visite des chapellenies de 1529 nous ont fait chercher la chapelle des Innocents dans le voisinage immédiat de la maison de ce nom ; or, d'après des documents qui viennent d'être découverts, cette chapelle devait se trouver dans l'intérieur de la cathédrale. D'autre part, de nouvelles recherches nous ayant fait connaître plus exactement ce qui appartenait au bâtiment capitulaire et ce qui appartenait au cloître, nous prions les personnes qui possèdent le plan archéologique de la Cité de bien vouloir y faire les corrections suivantes : 1. Supprimer la chapelle des Innocents ; 2. Ajouter par un trait la galerie est du cloître qui s'adossait au mur ouest du bâtiment capitulaire. (Décembre 1903.)

Une base de colonne, visible à fleur de terre, nous servant de point de repère de la partie encore existante jusqu'à cette colonne nous comptons cinq travées et il reste un espace suffisant pour une sixième travée, dès ce point aux contreforts du transept [1].

Les nervures des voûtes reposent sur des colonnes qui sont libres dans le milieu de la salle; contre les parois de côté, elles sont à demi-engagées. Ces colonnes ont près de 33 centimètres de diamètre, leurs chapiteaux sont d'une facture simple et large. Le tout accuse la belle époque du XIIIe siècle.

La salle elle-même mesurait à l'intérieur approximativement 21 ou 25 mètres en longueur sur 8 mètres en largeur; elle était surmontée d'un étage; on en distingue les traces contre la façade du transept, d'autres indices assez vagues paraissent indiquer l'escalier qui y accédait.

Entre les contreforts de la tour du transept, mais sous le toit du bâtiment capitulaire, il existait certainement une sacristie, elle aurait été privée de lumière si l'on n'avait ingénieusement découpé au travers du contrefort extérieur une baie donnant un jour suffisant, la solidité de l'édifice n'en était pas compromise puisque la muraille du bâtiment capitulaire venait s'appliquer contre ce contrefort.

[1] Notre salle capitulaire se trouvait, selon l'usage, dans le prolongement du transept. Dans les monastères, la salle capitulaire est après l'église, la partie la plus importante et la mieux ornée du couvent; cette salle est le plus souvent partagée en deux nefs de trois travées avec deux colonnes centrales; il est rare que le nombre des travées dépasse trois. Le pavement de cette salle est presque toujours en contrebas de celui du cloître sur lequel elle s'ouvre largement par un portail à degrés, accosté de deux fenêtres généralement refendues comme les arcades d'un triforium. Ce portail et ces fenêtres sont souvent richement ornés. A l'est, trois fenêtres simples, se trouvent à l'opposé des trois baies ornementées s'ouvrant sur le cloître. A l'intérieur, la salle est entourée d'un banc continu, interrompu au fond en regard du portail.

(Extrait du travail présenté à l'assemblée générale du Vieux-Lausanne, le 14 avril 1904).

Des assemblées importantes se réunirent au cloître. C'est là que se firent, en 1481, les élections des nouvelles autorités après que l'union des deux villes en une seule communauté se fût accomplie.

Cet événement est relaté ainsi par les Manuaux Chavannes :

« Le dimanche 2 septembre, deux chanoines délégués » par le chapitre et deux membres du clergé de la cathédrale » se rencontrèrent dans la chapelle de St-Barthélemy, au » cloître de Notre-Dame, avec une centaine de citoyens qui » s'y étaient rendus sur la convocation du crieur public. On » nomma Syndics, maître Jean Bagnyon et Pierre Ravier ; » puis les citoyens s'étant groupés par bannières, suivant la » coutume, nommèrent 20 conseillers.

» Le dimanche 16 septembre, les Syndics furent asser- » mentés dans le cloître de la cathédrale, entre les mains du » chantre et en présence des chanoines, du clergé et des » bourgeois. »

La plupart des maisons avoisinantes de la cathédrale appartenaient soit au chapitre, soit à divers membres du clergé. Nous avons pu reconnaître que la maison vendue en 1465, par Humbert d'Octrens, cellerier du chapitre à vénérable Guillaume Maior, et celle des chanoines Jean Andrée et Jean de Bolomeri étaient situées derrière l'église, sur l'emplacement du jardin et de la Loge maçonnique et des anciens ateliers Maurel. Ces ateliers avaient été établis dans la maison de Jean Andrée ou dans celle de Jean de Bolomeri.

L'art public n'était point inconnu du moyen âge, la beauté et le pittoresque des villes ne résultant pas du hasard seul. Nous lisons dans un protocole du Chapitre, en date du 11 juillet 1465 : « Lequel jour il a été proposé que la maison » de la chapelle du Seigneur Georges de Saluces, qui était » contiguë au cloître se levait trop haut, au préjudice

» de la dite église, ce qui soit évité et que réparation soit » faite. »

Les invasions des premiers siècles de notre ère avaient, pour une large part, contribué à fixer le siège épiscopal à Lausanne. Ce fut une nouvelle invasion qui, au XVIe siècle, arracha à notre ville le siège de l'évêché. C'est ainsi qu'après une longue période comprenant toute la durée du moyen âge, les événements de 1536 ont fait le silence et la solitude dans ces lieux qui connurent des jours brillants et qui furent jadis si animés.

Nous empruntons à un manuscrit de la Bibliothèque cantonale les notes d'un visiteur qui décrit le cloître tel qu'il était vers la fin du XVIIe siècle. C'est le dernier adieu d'un Lausannois à ces restes vénérables qui devaient inspirer à l'âme tant de ressouvenirs et de mélancoliques impressions :

« A côté du chœur (de la cathédrale), au nord, il y a une » grande porte par laquelle on va à l'endroit qu'on appelle : » *Aux Cloîtres*, où tout autour d'une grande place qui sert » maintenant de cemetière, il y avait autrefois de fort belles » voûtes soutenues sur des colonnes qui servoyent de pro- » menade aux chanoines : Tout est ruiné, à la réserve d'un » côté, qui fait voir ce que pouvait être le reste. Au bout de » ce bâstiment, qui reste encore, se void une petite chapelle » où était la sépulture des Monterands et proche de celle-ci, » une autre plus grande et spatieuse qui est la sépulture des » nobles Loys. »

Sur le plan de 1722, le cloître et les arcs du Grand Temple ont disparu. Restaient la Maison des Innocents, alors propriété de M. Vulliamoz, châtelain de Pully, et le bâtiment capitulaire dont « le dessus était en maison » à ce que dit la légende du plan.

Lorsque, au début du XIXe siècle, on créa, d'après les projets du commissaire Ansermier, une place au nord de la

cathédrale, on démolit presque entièrement le bâtiment capitulaire. A l'autre extrémité de la place, l'école de dessin, construite pour Louis Arlaud, remplaça une vieille bâtisse. Mais déjà bien avant ce moment, les quelques maisons de la rue Cité-Derrière qui bordaient le mur du cloître avaient enjambé ce mur pour se donner un peu plus d'espace.

En 1816, lors de l'achèvement de la nouvelle place, les maîtres menuisiers Bury et Pittet, propriétaires voisins, achetèrent de l'Etat les portions de terrain non utilisées qui se trouvaient en regard de leurs immeubles du côté du midi. Ils durent les séparer de la voie nouvelle par un mur de cinq pieds d'élévation [1].

C'est ainsi que pour la fin de l'année 1816, l'état de choses actuel fut établi sur l'emplacement de l'antique enclos du monastère de la cathédrale.

Ch. Vuillermet.

LE DERNIER MAITRE-AUTEL DE LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

Le 4 novembre 1461, l'évêque Georges de Saluces mourait à Lausanne, après avoir gouverné pendant plus de vingt ans le diocèse. Dans son testament [2], il faisait un legs de 600 florins, qu'il laissait ses exécuteurs testamentaires libres d'employer à la décoration du maître-autel de la cathédrale ou de l'autel de la chapelle de la Vierge. En quoi devait consister cette décoration, le prélat ne le disait pas, mais

[1] Le propriétaire de la maison qui appartient aujourd'hui à la Loge maçonnique et qui était alors M. Bugnion, céda gracieusement une bande triangulaire de terrain, pour le redressement et l'élargissement de la place à l'est.

[2] Ce testament, encore inédit, est aux archives cantonales vaudoises bailliage de Lausanne, n° 2812.